



055435/EU XXIV.GP
Eingelangt am 01/07/11

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

FR

11574/11

(OR. en)

PRESSE 176
PR CO 40

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3099ème session du Conseil

Emploi, politique sociale, santé et consommateurs

Emploi et politique sociale

Luxembourg, le 17 juin 2011

Président

M. Sandor CZOMBA

Ministre d'État à la politique de l'emploi de Hongrie

M. Miklós RÉTHELYI

Ministre des ressources nationales de Hongrie

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 8847 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

11574/11

1

FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a pris acte de rapports sur l'état d'avancement des travaux en ce qui concerne la directive relative au **congé de maternité**, une directive sur l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle ainsi que des modifications des règlements portant sur la coordination des **systèmes de sécurité sociale**.*

*Il a procédé à un débat d'orientation sur sa **contribution au Conseil européen** des 23 et 24 juin et a dégagé une orientation générale sur des **recommandations** concernant les **politiques de l'emploi** des États membres.*

*Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les politiques de la famille et adopté des conclusions sur la **conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale** dans le contexte de l'évolution démographique.*

*Il a adopté des conclusions sur l'**emploi des jeunes**, sur les **personnes handicapées** et sur la **pauvreté infantile**.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....5

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Congé de maternité	7
Égalité de traitement sans distinction de religion, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle.....	8
2012: Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle	9
Coordination des systèmes de sécurité sociale	10
Mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans le domaine des politiques de l'emploi	11
Contribution au Conseil européen.....	11
Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois.....	12
Emploi des jeunes	13
L'avenir de la méthode ouverte de coordination en matière sociale	14
Évolution démographique et politiques de la famille	15
Pauvreté infantile et bien-être des enfants	16
Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées.....	17
DIVERS	18

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ÉNERGIE

– Statut d'entreprise commune de la Hochtemperatur-Kernkraftwerk GmbH (HKG)	19
---	----

AFFAIRES GÉNÉRALES

– Relations avec l'Algérie	19
----------------------------------	----

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

Transparence

- Accès du public aux documents 19

PARTICIPANTS

Belgique:

Mme Joëlle MILQUET

M. Jean-Marc DELIZÉE

Vice-premier ministre et ministre de l'emploi et de l'égalité des chances, chargé de la politique de migration et d'asile
Secrétaire d'état aux affaires sociales, chargé des personnes handicapées, adjoint au ministre des affaires sociales et de la santé publique, chargé de l'intégration sociale

Bulgarie:

M. Totiou MLADENOV

Ministre du travail et de la politique sociale

République tchèque:

M. Vladimir ŠIŠKA

Vice-ministre, ministère du travail et des affaires sociales

Danemark:

Mme. Inger STØJBERG

Ministre de l'emploi

Allemagne:

M. Josef HECKEN

M. Andreas STORM

Secrétaire d'État au ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, de la condition féminine et de la jeunesse
Secrétaire d'État au ministère fédéral du travail et des affaires sociales

Estonie:

M. Hanno PEVKUR

Ministre des affaires sociales

Irlande:

Mme Joan BURTON

Ministre des affaires sociales

Grèce:

M. Andreas PAPASTAVROU

Représentant permanent adjoint

Espagne:

Mme María Luz RODRÍGUEZ FERNÁNDEZ
Mme Bibiana AÍDO ALMAGRO

Secrétaire d'État à l'emploi
Secrétaire d'État à l'égalité

France:

Mme Marie-Anne MONTCHAMP

Secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale

Italie:

M. Luca BELLOTTI

Secrétaire d'État, ministère du travail et des politiques sociales

Chypre:

M. George PAPAGEORGIOU

Secrétaire d'État au ministère du travail et de la sécurité sociale

Lettonie:

M. Andrejs STAKIS

Secrétaire parlementaire, ministère des affaires sociales

Lituanie:

M. Arūnas VINČIŪNAS

Représentant permanent adjoint

Luxembourg:

M. Nicolas SCHMIT
Mme Marie-Josée JACOBS

Ministre du travail, de l'emploi et de l'immigration
Ministre de la famille et de l'intégration

Hongrie:

M. Miklós RÉTHELYI
M. M. Sándor CZOMBA
Mme Ildikó BERNÁTH

Ministre des ressources nationales
Secrétaire d'État, ministère de l'économie nationale
Délégué ministériel aux questions de handicap

Malte:

M. Chris SAID

Secrétaire d'État chargé des consommateurs, de la concurrence loyale, des conseils locaux et du dialogue public
Secrétaire d'État chargé de la jeunesse et des sports

Pays-Bas:

M. Henk KAMP

Ministre des affaires sociales et de l'emploi

Autriche:

M. Rudolf HUNDSTORFER

Ministre fédéral du travail, des affaires sociales et de la protection des consommateurs

Pologne:

Mme Jolanta FEDAK

Ministre du travail et de la politique sociale

Portugal:

M. Pedro COSTA PEREIRA

Représentant permanent adjoint

Roumanie:

M. Valentin MOCANU

Secrétaire d'État, ministère du travail, de la famille et de la protection sociale

Slovénie:

Mme Anja KOPAČ MRAK

Secrétaire d'État, ministère du travail, de la famille et des affaires sociales

Slovaquie:

M. Jozef MIHAL

Vice-premier ministre de la RS et ministre du travail, des affaires sociales et de la famille

Finlande:

M. Juha REHULA

Ministre de la santé et des services sociaux

Suède:

Mme Bettina KASHEFI

Secrétaire d'État, ministère de l'emploi

Mme Anna PETTERSSON WESTERBERG

Secrétaire d'État, ministère des affaires sociales

Royaume-Uni:

M. Chris GRAYLING

Ministre adjoint au ministère du travail et des retraites

Commission:

Mme Viviane REDING

Vice-président

M. László ANDOR

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Congé de maternité

Le Conseil a pris note d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux menés récemment sur la proposition visant à modifier la directive relative à la santé et à la sécurité des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail (congé de maternité) (doc. [10541/11](#)).

Plusieurs ministres ont fait part de leurs préoccupations concernant la proposition de la Commission et/ou l'avis rendu par le Parlement en première lecture.

Certains ministres, eu égard aux divergences de vues qui ont été constatées, ont préconisé que le Conseil envisage de ne pas continuer ses travaux sur ce sujet, tandis que d'autres ont insisté sur la nécessité de les poursuivre.

Égalité de traitement sans distinction de religion, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle

Le Conseil a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant la directive relative au principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (doc. [10615/11](#)) et a invité les instances préparatoires à poursuivre leurs travaux.

Au cours de la présidence hongroise, les discussions ont porté essentiellement sur les dispositions concernant la notion d'"aménagement raisonnable" pour les personnes handicapées.

La directive vise à étendre la protection contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle à des domaines autres que l'emploi, c'est-à-dire à la protection sociale, à la sécurité sociale et aux soins de santé, aux avantages sociaux et à l'enseignement, ainsi qu'à l'accès aux biens et services, y compris au logement.

2012: Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle

La présidence a informé le Conseil que les négociations avec le Parlement européen visant à proclamer l'année 2012 "Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle" ont été menées à bien.

L'Année européenne du vieillissement actif devrait permettre d'encourager et d'appuyer les efforts fournis par les États membres, leurs collectivités régionales et locales, les partenaires sociaux et acteurs de la société civile pour favoriser le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle et mettre davantage de moyens en œuvre pour tirer parti du potentiel des générations du baby-boom.

Elle devrait être considérée comme l'événement majeur d'un ensemble d'initiatives d'envergure couvrant la période 2011-2014, au cours de laquelle l'UE articulerait une grande partie de ses programmes et politiques autour du thème du vieillissement actif et établirait un cadre de promotion et de diffusion des nouveaux partenariats et initiatives en faveur du vieillissement actif à tous les niveaux (national, régional, local, partenaires sociaux, société civile).

Les objectifs et les résultats des projets en faveur du vieillissement actif financés par les lignes budgétaires et les programmes existants seraient présentés sur un site web européen, qui deviendrait ensuite le site web de l'Année européenne et servirait également d'outil de contrôle et d'évaluation.

Coordination des systèmes de sécurité sociale

Le Conseil a pris note d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant une proposition de la Commission visant à apporter diverses modifications aux règlements n°s 883/2004 et 987/2009 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale (doc. [11077/11](#) + [ADD 1](#) + [ADD 2](#)).

Ces modifications ont pour objet de mettre à jour les règlements précités pour qu'ils reflètent l'évolution de la législation nationale sur la sécurité sociale des États membres et qu'ils suivent l'évolution de la réalité sociale ayant une incidence sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.

Les questions qui demeurent en suspens concernent les dispositions spéciales relatives aux personnes non salariées en chômage complet (article 1^{er}, paragraphe 8), et l'utilisation du critère de la "base d'affectation" pour déterminer la législation applicable aux membres du personnel navigant (article 2, paragraphe 3).

Mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans le domaine des politiques de l'emploi

Contribution au Conseil européen

Au terme du semestre européen, le Conseil a dégagé une orientation générale, avec certaines réserves, sur les recommandations concernant les politiques de l'emploi des États membres (doc. [11851/11+11819/11](#)). Le Conseil ECOFIN procèdera à un examen plus approfondi de ces recommandations le 20 juin. Elles seront adoptées de manière formelle seulement après que le Conseil européen aura adopté des conclusions à ce sujet.

De manière générale, les ministres ont été nombreux à accueillir favorablement les recommandations, qui prennent en compte les programmes nationaux de réforme, en faisant observer que la mise en œuvre du semestre européen représente une avancée considérable en ce qui concerne la gouvernance économique. Ils ont souligné que, les politiques en matière d'emploi et d'inclusion sociale, qui sont des facteurs importants de la croissance économique, ont un grand rôle à jouer dans l'ensemble de la stratégie Europe 2020 et dans sa gouvernance. Il incombe au Conseil EPSCO de prendre des mesures dans ce domaine.

Certains ministres ont souligné que toutes les recommandations liées à l'emploi, y compris celles adressées aux pays dont la monnaie est l'euro, doivent faire l'objet d'une attention particulière et nécessitent une action de la part des ministres de l'emploi.

Un grand nombre de ministres ont signalé que les recommandations de la Commission faisant l'objet d'une décision du Conseil avaient été reçues seulement dix jours avant la session du Conseil EPSCO. Au cours des futurs semestres européens, il conviendrait de prévoir davantage de temps pour la préparation des travaux du Conseil.

Pour la première fois, les recommandations associent des aspects économiques et des aspects liés à l'emploi. Bien que les recommandations soient adressées individuellement à chaque État membre, le Conseil a examiné certaines questions d'un point de vue horizontal afin de garantir la cohérence des recommandations pour l'ensemble des États membres.

Le Conseil a approuvé l'avis commun du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale sur l'examen des programmes nationaux de réforme (doc. [10664/11](#)) ainsi que la version pilote du relevé des résultats en matière d'emploi (doc. [10666/1/11](#)). Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois

Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois

Le Conseil a approuvé l'avis du Comité de l'emploi sur une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois (doc. [10771/11](#)). Le Comité de l'emploi apprécie la vision exhaustive de la stratégie, qui englobe également l'offre et la demande de main-d'œuvre, et souligne l'importance d'une plus grande égalité des sexes sur les marchés du travail dans l'UE, les mêmes conditions devant s'appliquer aux femmes et aux hommes.

Les quatre objectifs fondamentaux de la stratégie sont les suivants:

- donner un nouvel élan à la flexicurité, réduire la segmentation des marchés du travail et faciliter les transitions;
- doter les individus des compétences nécessaires à l'exercice d'un emploi;
- améliorer la qualité du travail et les conditions de travail; et
- soutenir la création d'emplois.

Emploi des jeunes

Le Conseil a adopté des conclusions intitulées "Promouvoir l'emploi des jeunes pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020, étant donné que l'emploi des jeunes, et souvent le chômage des jeunes, constituent à la fois un problème majeur et une priorité pour l'UE et ses États membres (doc. [11838/11](#))."

Dans ses conclusions, le Conseil souligne que de longues périodes de chômage, d'inactivité ou de dépendance à l'égard des prestations à un stade précoce de la vie professionnelle ont des effets négatifs durables importants sur l'ensemble de la carrière future. Il convient par conséquent d'éviter le chômage des jeunes et l'inactivité prolongée et d'y remédier en tant que priorité absolue. En particulier, il importe de veiller à ce que nos systèmes d'enseignement et de formation tiennent davantage compte des besoins du marché du travail.

Le Conseil a également pris note d'un compte rendu de la présidence sur les travaux réalisés dans le domaine de l'enseignement et de la formation, en particulier en ce qui concerne le dialogue structuré avec les jeunes sur l'emploi des jeunes.

L'avenir de la méthode ouverte de coordination en matière sociale

Le Conseil a approuvé l'avis du Comité de la protection sociale sur la méthode ouverte de coordination en matière sociale (doc. [10405/11](#)), qui porte sur la question de savoir comment assurer au mieux la cohérence entre les objectifs et les méthodes de travail de la méthode ouverte de coordination en matière sociale (MOC sociale) dans le nouveau contexte de la stratégie Europe 2020 et de sa gouvernance mais aussi à la lumière de l'expérience acquise avec les premiers programmes nationaux de réforme qui ont été présentés en avril 2011.

Dans son avis, le Comité de la protection sociale indique que la MOC sociale devrait continuer à fonctionner d'une manière globale, en s'appuyant sur ses trois volets: l'inclusion sociale, les pensions et les soins de santé et soins de longue durée. La MOC sociale devrait devenir une expression visible de l'Europe sociale. Elle est appelée à jouer un rôle central pour permettre une véritable coordination des politiques dans le domaine social et devrait être le moteur d'initiatives dans ce domaine au niveau européen.

La MOC fournit un cadre pour la coopération politique, au sein duquel les États membres s'accordent sur des objectifs communs, des indicateurs communs, l'établissement de rapports, le renforcement des capacités d'analyse et des outils pour l'apprentissage mutuel.

Évolution démographique et politiques de la famille

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les politiques de la famille et a adopté des conclusions intitulées: "Mieux concilier vie professionnelle et vie familiale dans le contexte de l'évolution démographique" (doc. [11841/11](#)).

Les ministres qui ont pris la parole ont souligné que l'évolution démographique obligeait à mettre en place des politiques favorisant l'augmentation du taux de natalité, telles que des régimes de temps de travail flexibles (c'est-à-dire le temps partiel), des allocations familiales, des services de garde d'enfants abordable et de qualité ainsi que d'autres services d'aide permettant aux parents de concilier leur vie professionnelle et privée. Les ministres ont également souligné qu'une attention spéciale devrait être accordée aux familles vulnérables, comme les familles monoparentales.

Les conclusions visent à promouvoir les politiques en faveur de la famille et l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale afin de faire face au défi démographique et d'appuyer la stratégie Europe 2020.

Les conclusions soulignent qu'il importe d'apporter un meilleur appui aux mesures de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, ce qui permettra non seulement aux femmes et aux hommes de parvenir à un meilleur équilibre dans ce domaine mais contribuera également à la réalisation d'objectifs majeurs de l'UE en termes de croissance et d'emploi.

Pauvreté infantile et bien-être des enfants

Le Conseil a adopté des conclusions intitulées "Lutte contre la pauvreté infantile et promotion du bien-être des enfants" (doc. [11844/11](#)).

La lutte contre la pauvreté et la promotion du bien-être des enfants font partie des priorités définies dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et s'inscrivent en particulier dans le cadre de l'objectif de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Dans ses conclusions, le Conseil invite les États membres à mettre en avant d'une manière appropriée dans leurs politiques nationales les aspects liés à la pauvreté infantile dans le cadre d'une approche globale combinant des emplois convenables et un revenu familial suffisant ainsi que l'offre de services dans le domaine du développement de la petite enfance, de l'enseignement, du logement et des soins de santé. Les États membres sont également invités à fixer pour leurs politiques nationales des objectifs pertinents et à prévoir les ressources adéquates.

Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées

Le Conseil a adopté des conclusions sur la nouvelle stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées (doc. [11843/11](#)).

La stratégie fournit un cadre permettant d'agir au niveau européen et indique des mesures à prendre au niveau national, afin de répondre à la diversité des situations rencontrées par les hommes, les femmes et les enfants handicapés. Son objectif est de mettre les personnes handicapées en mesure d'exercer l'ensemble de leurs droits et de participer pleinement à la société et à l'économie européenne. La stratégie répertorie huit domaines d'action principaux: l'accessibilité, la participation, l'égalité, l'emploi, l'éducation et la formation, la protection sociale, la santé ainsi que l'action extérieure.

Dans ses conclusions, le Conseil invite à faire bon usage des sources de financement existantes en vue de la mise en œuvre des propositions d'action et de l'intégration du handicap dans la stratégie Europe 2020. Afin que les femmes, les hommes et les enfants handicapés soient mieux intégrés dans la société, il convient d'améliorer l'accessibilité et d'assurer aux personnes handicapées l'égalité d'accès à un enseignement, une formation et des soins de santé de qualité.

Discussions au cours du déjeuner

La présidence a résumé les discussions qui ont eu lieu au cours du déjeuner sur l'évolution de la démographie en Europe en affirmant que le changement démographique devrait être considéré comme un défi. Une attention particulière devrait être accordée au vieillissement actif en même temps qu'à l'éducation et la formation tout au long de la vie et à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale (doc. [11563/11](#)).

DIVERS

Directives portant sur l'emploi saisonnier et le détachement intragroupe

La présidence a brièvement rendu compte de la progression des travaux relatifs aux aspects sociaux et aux aspects liés à l'emploi des directives susmentionnées.

Champs électromagnétiques

La Commission a informé le Conseil de l'état d'avancement des travaux sur une prochaine proposition de modification de la directive 2004/40/CE concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques).

Préparation de la réunion des ministres du travail et de l'emploi du G20

La délégation française a communiqué des informations sur l'état de préparation de la réunion des ministres du travail et de l'emploi du G20, prévue du 25 au 27 septembre 2011 à Paris.

Ratification et mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission (doc. [11125/11](#))

Programme de travail de la future présidence

Le ministre polonais a présenté au Conseil les principaux objectifs et les principales activités du second semestre 2011.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ÉNERGIE

Statut d'entreprise commune de la Hochtemperatur-Kernkraftwerk GmbH (HKG)

Le Conseil a adopté une décision relative à la reconduction du statut d'entreprise commune de la Hochtemperatur-Kernkraftwerk GmbH (HKG) (doc. [10516/11](#)) et une décision relative à la reconduction des avantages conférés à l'entreprise commune Hochtemperatur-Kernkraftwerk GmbH (HKG) (doc. [10517/11](#)), pour une période de huit ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette entreprise commune a pour objet la mise en œuvre d'un programme de déclassement de la centrale nucléaire située à Uentrop (Allemagne) jusqu'au stade de confinement sûr et l'application, par la suite, d'un programme de surveillance des installations nucléaires confinées.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Relations avec l'Algérie

Le Conseil a pris note des préparatifs en vue de la sixième réunion du Conseil d'association UE-Algérie, qui aura lieu le 20 juin à Luxembourg.

Transparence

Accès du public aux documents

Le Conseil a adopté la réponse à la demande confirmative n°14/c/01/11, la délégation suédoise votant contre (doc. [10373/11](#))
